

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2026

LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 39

présenté par  
Mme Yadan

-----

**ARTICLE 3**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Au début du premier alinéa de l'article 804, sont ajoutés les mots : « Le présent code est applicable, dans sa rédaction résultant de la loi n°      du      visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme, en Nouvelle-Calédonie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement actualise le compteur lifou du code de procédure pénale afin de permettre l'application outre mer des modifications induites par l'article 3 de la proposition de loi.